
NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL DU MARDI 25 FÉVRIER 2020
A 20 HEURES 00

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, ~~Claude LEFEVRE~~, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, ~~Roger PIQUET~~, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, ~~Eliane JOUBERT~~, ~~Géraldine AUTRIQUE~~, ~~Nicolas GOURMELON~~, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, ~~Anne BRINDEAU~~, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, ~~Lydie LE RALLE~~, ~~Emmanuel GAUTIER~~, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, Sylvain LAINÉ, ~~David LECUYER~~, ~~Chantal FARDOIT~~, ~~Cécile BONNARD~~, Laurence LEFÉBURE, Edith GOMES, Muriel BANSARD.

Excusés : Roger PIQUET ayant donné procuration à Marc CARRÉ
Claude LEFEVRE ayant donné procuration à Patrick RODHAIN

Absents : Christine CHAMPAGNAT, Géraldine AUTRIQUE, Eliane JOUBERT, Nicolas GOURMELON, Anne BRINDEAU, Lydie LE RALLE, Emmanuel GAUTIER Christine CHAMPAGNAT, David LECUYER, Chantal FARDOIT et Cécile BONNARD

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 28 janvier celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Changement de luminaires gymnase
- Devis de terrassement pour l'aménagement d'une tranchée drainante

1/ Comptes administratifs 2019

- ***Budget général :***

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget général.

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	1 705 372,00 €	1 705 372,00 €
Réalisées :	1 087 907,21 €	1 425 637,38 €
Résultat 2019 (excédent) :		337 730,17 €
Résultat de clôture 2018 (excédent) :		355 345,53 €
Résultat global (2018+2019) :		693 075,70 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	1 549 610,00 €	1 549 610,00 €
Réalisées :	446 789,77 €	377 857,14 €
Résultat 2019 (déficit) :	68 932,63 €	
Restes à réaliser :	517 839,00 €	225 745,00€
Résultat de clôture 2018 (déficit) :	152 972,01 €	
Résultat global (2018+2019) déficit :	221 904,64 €	

Adopté à l'unanimité

• **Budget annexe de l'assainissement :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement.

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	119 882,00 €	119 882,00 €
Réalisées :	40 282,12 €	184 486,76 €
Résultat 2019 (Excédent) :		144 204,64 €
Résultat de clôture 2018 (Déficit) :	127,72 €	
Résultat global 2018+2019 (Excédent) :		144 076,64 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévues :	4 489 219,00 €	4 489 219,00 €
Réalisées :	1 778 691,29 €	284 538,42 €
Résultat 2019 (Déficit) :		1 494 152,87 €
Reste à réaliser :	148 953,00 €	1 301 684 €
Résultat de clôture 2018 (Excédent) :	2 473 289,90 €	
Résultat global 2018+2019 (Excédent) :	979 137,03 €	

Adopté à l'unanimité

2/ Comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats du budget général et du budget annexe de l'assainissement, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice,
Le conseil municipal :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 du budget général et du budget annexe de l'assainissement,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que les comptes de gestion du budget général et du budget annexe de l'assainissement dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat 2019 : Budget annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du compte administratif 2019 au budget primitif 2020 ainsi :

Affectation de résultat du compte Administratif 2019 pour le Budget 2020

Budget annexe de l'assainissement

Affectation des résultats du compte Administratif 2019

Dépenses Fonctionnement	40 282,12	
Recettes Fonctionnement	184 486,76	
Excedent foctionnement de l'exercice	144 204,64	
Déficit fonctionnement reporté (2018)	-127,72	
TOTAL EXCEDENT FONCT	144 076,92	
Dépenses d'investissement	1 778 691,29	
Recettes d'investissement	284 538,42	
	-1 494	
déficit d'Investissement de l'exercice	152,87	
Restes à réaliser dépenses	148 953,00	
Restes à réaliser recettes	1 301 684,00	
Cumul Restes à réaliser	1 152 731,00	
Excédent d'investissement reporté	2 473 289,90	
Déficit cumulé d'investissement	979 137,03	à reporter en DI: c 001

Affectation résultat fonctionnement				
Couverture du déficit d'investissement cumulé		0,00	Recettes Invest	c 1068
Solde en excédent fonctionnement reporté		144 076,92	Recettes Fonct,	c 002
Total général		1 123 213,95		

Adopté à l'unanimité

4/ Budget primitif 2020 : Budget annexe de l'assainissement

Il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement pour un montant de : 237 618,92 €

La section d'investissement serait en suréquilibre pour 72 603,03 € puisque les dépenses s'élèvent à 2 560 379,00 € alors que les recettes sont de 2 632 982,03 €.

Adopté à l'unanimité

5/ Remboursement facture d'eau à la Communauté de communes

Marc CARRÉ indique qu'il n'existe actuellement qu'un seul compteur d'eau pour les locaux de l'ancienne école maternelle situés au 22 rue Marcel Louvel dans lesquels sont installés La Poste, l'Office de tourisme et les Amis du Perche.

La facture d'eau est à la charge de la Communauté de communes.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer une convention avec la Communauté de communes Cœur du Perche pour le remboursement de facture d'eau lorsque la consommation est excessive,
- d'imputer ces remboursements au compte du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

6/ Service de paiement en ligne

Il est proposé de signer une convention avec la Direction Générale des Services Publics afin de mettre en place le paiement en ligne.

En effet, ce service permettrait aux usagers de régler directement par carte bancaire ou par prélèvement les factures ou titres émis par la collectivité (locations de salles, études dirigées, loyers).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'accepter la mise en place du paiement en ligne,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention avec la DGFIP,
- de prendre en charge les coûts liés à la création, au développement et à l'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Adopté à l'unanimité

7/ Droit de préemption sur les commerces

Il est proposé de solliciter l'instauration par la Communauté de communes Cœur du Perche d'un droit de préemption renforcé sur les commerces de moins de 300 m² (la compétence urbanisme étant détenue par l'EPCI).

Le périmètre concernerait les quartiers suivants :

place des Ponts, rue des Moulins, place du Général de Gaulle, rue de l'église, place Oradour sur Glane, rue Marcel Louvel, avenue Albert de Mun, place du Champ de Foire, rue de Mortagne, cour Croix Blanche, Grande Cour, rue Antonin Mousset, rue Blot, place Saint Roch, rue Saint Roch, rue du Tripot, rue de Monthué, rue des Tanneries, rue des Galants, rue de l'Huisne, rue de Boisard, carrefour de Boisard et rue de la Tuilerie.

Adopté à l'unanimité

8/ Travaux salle de billard

Thierry LAURENS refait le point sur les travaux de la salle de billard :

Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie	Noury	4 596,93 €	5 516,32 €
Complément plancher	Noury	2 037,50 €	2 445,00 €
Isolation	Noury	18 160,80 €	21 792,96 €
Electricité	Tireau-Pitel	7 595,94 €	9 115,13 €
Peinture	Prodéco	1 250,96 €	1 501,15 €
Revêtement sol	Prodéco (Fourniture)	4 719,04 €	5 662,85 €
	Rémi POINSOT (Pose)	2 550,00 €	2 550,00 €
Fenêtre	SAMAC	557,00 €	669,00 €
Total			49 252,41 €

Il indique que l'entreprise Noury avait compté une TVA à 10 % au lieu de 20 % et que des travaux complémentaires ont été ajoutés.

Après en avoir pris connaissance, il est décidé à l'unanimité d'imputer ces dépenses au compte 21318 n°DOR2006004 du budget général.

Adopté (1 contre : Muriel BANSARD)

9/ Avant-projet sommaire : Enfouissement des réseaux de télécommunication

Marc CARRÉ indique que Territoire Energie nous a fait part des travaux programmés sur la commune.

Aussi, des avant-projets sommaires ont été établis pour permettre à la commune de connaître le coût relatif à l'enfouissement des réseaux :

Lieux	Génie civil réseaux téléphoniques	Génie civil et matériels d'éclairage public
L'Hôtel Coudray	21 252,69 €	36 757,69 €
Les Vallées	-	8 735,54 €
Launay Mahé	-	16 893,71 €
Le Haut Chêne-Le Rotoir	-	7 503,01 €
Les Grois – Les Aubées	-	8 823,58 €
Totaux	21 252,69 €	78 713,53 €

Compte tenu du montant à engager, il est décidé de reporter ce point à un prochain conseil après étude par la commission travaux.

10/ Achat des parcelles cadastrées section AE n° 320 et 321

Il est rappelé qu'il avait été décidé lors du conseil du 12 mars 2019 d'acquérir deux parcelles de terrain appartenant à M. et Mme Gauthier.

Le prix d'achat avait été fixé à 6,66 € / m².

Le bornage ayant été réalisé, il est nécessaire d'actualiser le prix d'achat total qui s'établit ainsi :

Parcelle	Superficie	Montant
AE 320	34 m ²	23 576,40 €
AE 321	3 506 m ²	

Adopté à l'unanimité

11/ Subventions aux associations

Suite à la commission « vie associative » qui s'est réunie le 15 janvier 2020 il est proposé de fixer les subventions versées aux associations de la manière suivante :

Ainsi, il est proposé la répartition suivante :

ACPG :	100 €
APE collègue Paul Harel :	250 €
Centre d'Art du Tilleul « Ombres et Lumières » :	100 €
Chorale Écholline :	80 €
Club de l'amitié :	1 250 €
Compagnie Anne Revel Bertrand :	3 500 €
Comité de la Reine du Perche :	800 €
Comité des fêtes de Bellou :	300 €
Comité des fêtes de Rémalard :	2 500 €
Donneurs de sang :	300 €
Fondation du patrimoine :	50 €
Judo Club :	1 300 €
Lutille :	400 €
Pétanque :	80 €
Secours Catholique :	200 €

Société Octave Mirbeau	100 €
Club de tennis :	1 300 €
Vive la Gare :	250 €
Collège Paul Harel :	500 €
Alcool Assistance :	50 €
Soit un total de :	13 410 €

Adopté à l'unanimité

12/ Changement d'éclairage gymnase

Thierry LAURENS présente les deux devis relatifs au remplacement de l'éclairage du gymnase de Rémalard :

Entreprise	Puissance prévue	Montant HT	Montant TTC
IDA	36 W soit 6 700lumens	6 972,04 €	8 366,45 €
Tireau-Pitel	55 W soit 3 600 lumens	6 900,48 €	8 280,58 €

Ces travaux permettraient une économie de 50 % sur le coût d'électricité.
Martial TIREAU ne prend pas part au vote.

Aussi, il est proposé :

- de retenir l'offre de l'entreprise Tireau-Pitel pour un montant de 8 280,58 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'inscrire cette dépense au compte 21318 n°REM1984002

Adopté à l'unanimité

13/ Devis de terrassement pour l'aménagement d'une tranchée drainante

Philippe LAUNAY présente le devis de l'entreprise MARCHAND pour l'aménagement d'une tranchée drainante en pied de talus route de la Gibonnière à Dorceau.

Après en avoir pris connaissance, il est décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MARCHAND pour un montant de 3 470,04 € TTC,
- d'inscrire la dépense au compte 21538 n°2011009 du budget général

Adopté à l'unanimité

14/ Communications et questions diverses

- Planning des élections
- Soupe aux livres vendredi 28 février
- Concert de l'Harmonie : samedi 29 février
- Concert de piano Yuki Kondo : dimanche 1^{er} mars

Tour de table :

Jean-Marie CHANDEBOIS demande si les trappes de désenfumage du gymnase ont été réparées. Thierry LAURENS lui confirme que oui, toutes les trappes et les câbles ont été remplacés.

Sylvain LAINÉ demande quand le pylône téléphonique installé à La Butte sera mis en service Monsieur le Maire et Thierry LAURENS lui répondent qu'on ne sait pas encore.

Martial TIREAU informe que des plaques ont été changées sur le trottoir rue des Moulin.

*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 25.